

## **Résolution V/4 : Intégration des questions de genre et promotion de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans la gestion des produits chimiques et des déchets**

*La Conférence,*

*Tenant compte* des principes et des approches mentionnés dans la section IV du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs,

*Rappelant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et ses objectifs de développement durable 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser),

*Rappelant également* les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social, datées du 18 juillet 1997, et sa résolution 2012/24 sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies<sup>1</sup>, dans laquelle celui-ci se félicitait de la mise en place du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes,

*Rappelant en outre* la résolution 75/1 de l'Assemblée générale, en date du 21 septembre 2020 et concernant la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le paragraphe 11, qui porte sur la nécessité d'attribuer une place centrale aux femmes et aux filles et d'accélérer l'action menée pour réaliser l'égalité des genres, assurer la participation des femmes et donner aux femmes et aux filles des moyens d'agir dans tous les domaines,

*Rappelant* la résolution 4/17 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative à la promotion de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement,

*Consciente* que l'égalité des genres intéresse la gestion des produits chimiques et des déchets,

*Soulignant* qu'il importe d'associer les femmes à tous les niveaux de la prise de décisions afin d'assurer leur participation et leur leadership sur un pied d'égalité,

*Se félicitant* des mesures prises par toutes les parties prenantes pour promouvoir l'égalité des genres, pour créer les conditions nécessaires à l'avancement de toutes les femmes et filles dans le contexte de la gestion des produits chimiques et des déchets et pour contribuer à la lutte contre la crise mondiale de la pollution, notamment par le biais du Partenariat sur les questions de genre et les produits chimiques,

*Soulignant* qu'il importe de tenir compte des questions de genre pour promouvoir davantage l'égalité des genres ainsi que les droits et l'avancement de toutes les femmes et filles, afin d'assurer la mise en œuvre effective du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, et qu'il faut traiter les effets de l'exposition aux produits chimiques qui varient selon le sexe,

1. *Prie* le secrétariat d'élaborer, en collaboration avec les parties prenantes intéressées, un plan d'action pour l'égalité des genres qu'elle examinera à sa prochaine session dans l'objectif d'une participation pleine, égale et effective de toutes les femmes à la prise de décisions, et de promouvoir des politiques tenant compte des questions de genre et la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, en tenant compte des progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre ;

2. *Engage* toutes les parties prenantes à appuyer les mesures provisoires visant à atteindre les objectifs mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, comme l'élaboration de plans d'action nationaux sur le genre et toute autre action visant à promouvoir l'égalité des genres et à créer les conditions nécessaires à l'avancement de toutes les femmes et filles dans la gestion des produits chimiques et des déchets, dont les partenariats multisectoriels et multipartites, la promotion et l'intégration

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 3 (A/52/3/Rev.1), chap. IV, sect. A, par. 4.

d'outils tenant compte du genre, les méthodes de collecte de données ventilées par sexe et la recherche visant à mieux comprendre les liens entre l'égalité des genres, les produits chimiques et les déchets ;

3. *Prie* le secrétariat de favoriser la collaboration, au besoin, avec les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et avec les organismes et programmes pertinents des Nations Unies, y compris ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres partenaires compétents dans le domaine de l'égalité des genres, en ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre mondial<sup>2</sup> relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ;

4. *Invite* toutes les parties prenantes à inclure dans les rapports qu'elles lui soumettent des informations sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre.

---

<sup>2</sup> Toute référence au Cadre ici et par la suite s'entend du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs.